20 avril 2025 | MAISON L'INVENT



Ecrit par Echo du Mardi le 20 mars 2025

MAISON L'INVENT



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 20 avril 2025 Département : Vaucluse Cette annonce paraîtra le 20 mars 2025 sous réserves d'incidents

Par ASSP en date du 18/03/2025, il a été constitué une SAS dénommée :

MAISON L'INVENT

Siège social: 14 rue de l'Invent 84240 CABRIÈRES-D'AIGUES

Capital : 5000 €

Objet social: - La prestation de services en décoration et architecture d'intérieur, incluant la conception d'espaces, l'aménagement, le choix des matériaux et des couleurs, ainsi que l'accompagnement personnalisé des clients; - La création, le design, la fabrication et la commercialisation de mobilier et objets de décoration; - L'achat, la vente et le négoce d'objets destinés à la décoration d'intérieur; - L'importation, l'achat et la vente de matériaux et équipements destinés à la construction, à la rénovation et à l'aménagement, notamment mais non exclusivement des revêtements, équipements électriques, peintures, solutions d'isolation et tous produits connexes, sans prestation de pose; - Toute activité de conseil, formation et accompagnement en lien avec l'architecture et la décoration d'intérieur; - L'assistance à maîtrise d'ouvrage et conseil dans le cadre d'opération de rénovation ou réhabilitation de biens immobiliers; - L'activité d'apporteur d'affaires dans le domaine de la rénovation ou de la réhabilitation de biens immobiliers, mise en relation entre les clients et les artisans

20 avril 2025 | MAISON L'INVENT



Ecrit par Echo du Mardi le 20 mars 2025

; – La recherche et le développement d'éléments de construction, d'isolation et autres s'inscrivant notamment dans une démarche écologique ;

Président : M LOLIEE Maxime demeurant 14 rue de l'Invent 84240 CABRIÈRES-D'AIGUES élu pour une durée illimitée

Directeur Général : Mme COLLIER Nathalie demeurant 14 rue de l'Invent 84240 CABRIÈRES-D'AIGUES

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON.